

Création d'une direction générale de la mer (DGMER)

ENSEIGNEMENT MARITIME

RÉFORMES - JURIDIQUE



C'est une décision de création récente, datant du 14 octobre émanant de l'Élysée. L'idée est d'avoir une stratégie maritime la plus ambitieuse possible. Cela concerne 160 agents en services déconcentrés. Ce service sera sous la responsabilité du Ministre de l'Agriculture et de la ministre de la Mer. L'année 2022 sera une année de transition consacrée à la mise en place de la DGMER.

Vos représentants SEA-UNSA au CTM : Gwendoline Prosper, Amandine Gravier, Nicolas Martel

Point d'actualité récente

Point de communication sur la création d'une direction générale de la mer (DGMER)

C'est une décision de création récente, datant du 14 octobre émanant de l'Élysée. L'idée est d'avoir une stratégie maritime la plus ambitieuse possible. C'est une réorganisation tournée vers les usagers, les usages, et la filière économique. En terme de prise de textes et de publications : il faudra publier les textes avant la fin de l'année pour une ouverture effective des services au 1^{er} janvier 2022. Cela laissera jusqu'au 1^{er} mars 2022 pour ouvrir les postes, et les proposer aux agents concernés.

Cela concerne 160 agents en services déconcentrés. Ce service sera sous la responsabilité du Ministre de l'Agriculture et de la ministre de la Mer. L'année 2022 sera une année de transition consacrée à la mise en place de la DGMER.

L'idée est, dans un premier temps, de faire une transition la plus simple possible et la plus

efficace possible.

Cette direction sera rattachée à un secrétariat général du MTE, à la date du 1^{er} janvier 2023.

Les agents seront en PNA, leur carrière sera toujours gérée par le MAA, mais leur rémunération sera prise en charge par le MTE.

Remarques de l'UNSA

- Y-aura-t-il un impact sur le pilotage des lycées maritimes ?

C'est un pilotage sous la compétence du directeur des affaires maritimes. Ces agents sont pour les titulaires gérés par le MAA, les contractuels par le MTE.

La question est notée, mais à l'heure actuelle l'étude n'est pas allée dans CE point de détail du dispositif.

- Impact sur les élections professionnelles se trouvant entre l'année de transition et la solution pérenne ?